

## ÉDI TO

**Thierry  
SUAUD**

Président de la CLE  
du SAGE Vallée de  
la Garonne

### Appréhender la Garonne dans sa totalité

L'élaboration du SAGE Vallée de la Garonne entre dans sa dernière phase. Réunie le 5 octobre dernier, la Commission Locale de l'Eau a donné le feu vert à la stratégie du SAGE issue d'une large concertation préalable associant tous les partenaires locaux. Le plan d'action, décliné en 5 axes majeurs, constitue désormais la feuille de route du SAGE.

L'adoption à l'unanimité de ce cadre stratégique confirme la volonté de la CLE de répondre de manière complète aux défis qui se posent sur la Vallée de la Garonne. Afin de valoriser les potentialités environnementales et humaines du fleuve, il est nécessaire de l'appréhender dans sa totalité.

Autre démarche en cours, l'étude de gouvernance de la Garonne, menée à l'échelle du bassin Garonne-Ariège-rivières de Gascogne en lien avec les maîtrises d'ouvrage locales, a pour objectif d'associer l'ensemble des compétences exercées sur le territoire à la mise en place d'un système global de gestion du fleuve.

La Garonne, troisième fleuve de France s'organise.

## LA CLE DONNE UN AVIS FAVORABLE AU CADRE STRATÉGIQUE



Réunie en séance plénière le 5 octobre 2017, la Commission Locale de l'Eau a donné un avis favorable au cadre stratégique du SAGE Vallée de la Garonne. Une nouvelle étape commence : la rédaction du document final.

Une fois rédigé, le SAGE sera soumis à la consultation puis à enquête publique avant sa validation finale par un arrêté préfectoral. Ce dernier marquera le point de départ de la phase de mise en œuvre opérationnelle du SAGE, conduite sous l'autorité de la CLE.

DOSSIER...

# SAGE VALLÉE DE LA GARONNE : 3 TYPES D'ENJEUX, 5 AXES MAJEURS, 1 STRATÉGIE.

Validé par la Commission Locale de l'Eau le 5 octobre 2017, le cadre stratégique du SAGE Vallée de la Garonne rappelle les enjeux validés par le CLE, de trois types :

- Enjeux transversaux,
- Enjeux relevant majoritairement de l'animation territoriale et de mesures de gestion,
- Enjeux relevant de la portée réglementaire du SAGE.

## Les enjeux transversaux

- **Améliorer la gouvernance**
- **Favoriser le retour au fleuve**, sa vallée, ses affluents et ses canaux pour vivre avec et le respecter
- **Atteindre le bon état des masses d'eau**

## Les enjeux relevant de l'animation territoriale et de mesures de gestion

- **Améliorer la connaissance** et réduire les pressions et leurs impacts sur la qualité de l'eau tout en préservant tous les usages
- **Développer les politiques intégrées de gestion et de prévention du risque inondation** et veiller à une cohérence amont/aval

## Les enjeux relevant notamment de la portée réglementaire du SAGE

- **Réduire les déficits quantitatifs actuels, anticiper les impacts du changement climatique** pour préserver la ressource en eau souterraine, superficielle, les milieux aquatiques et les zones humides et concilier l'ensemble des usages
- **Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et zones humides** de manière à préserver les habitats, la biodiversité et les usages



2017/2018

LE CALENDRIER

RÉDACTION DU SAGE

APPROBATION  
DU PROJET DE SAGE  
PAR LA CLE



Pour répondre à ces enjeux, les cinq axes stratégiques majeurs ont été formulés et hiérarchisés suite à une grande **concertation multi-partenaire**.

AXE 1

**Restaurer les milieux aquatiques, la continuité écologique et lutter contre les pressions anthropiques**

- La restauration de la continuité écologique et des milieux aquatiques
- La lutte contre les pressions anthropiques

AXE 2

**Contribuer à la résorption des déficits quantitatifs en mobilisant tous les leviers d'actions disponibles**

- La réalisation d'économies d'eau
- La gestion des retenues existantes
- La création de retenues structurantes dans le cadre de démarches de concertation
- L'évaluation et un renforcement éventuel du réseau de mesures hydrométriques

AXE 3

**Intégrer la politique de l'eau dans la politique d'aménagement en cohérence avec les usages socio-économiques**

- Le soutien de la gestion et la restauration des zones humides
- La prise en considération de l'espace de mobilité de la Garonne
- La lutte contre les inondations
- La valorisation du statut domanial de la Garonne

AXE 4

**Communiquer et sensibiliser pour créer une identité Garonne et fédérer**

- La communication, la sensibilisation et la formation sur le partage de la ressource en eau
- La valorisation de la connaissance sur les zones humides et diffusion des services rendus par les milieux aquatiques et les zones humides
- La communication sur les outils de prévention et de gestion intégrée du risque inondation
- La communication et sensibilisation des particuliers sur la pollution des eaux
- Le rétablissement d'un lien entre les acteurs locaux et le grand cycle de l'eau

AXE 5

**Créer les conditions structurelles de mise en œuvre performante du SAGE, pour répondre aux enjeux majeurs de gestion de l'eau**

- Une structure porteuse type Etablissement Public Territorial de Bassin
- Une instance de concertation et de coordination inter-SAGE
- Des moyens humains suffisants pour la mise en œuvre du SAGE

Ces 5 axes stratégiques et leur contenu ont été validés par la CLE à l'issue d'échanges constructifs qui ont **souligné la volonté d'aboutir à un plan d'action commun pour l'eau, les usages et les milieux**.

L'adoption du Schéma marquera le point de départ de la phase d'application, conduite sous l'autorité de la CLE, qui permettra la mise en œuvre opérationnelle et le suivi du SAGE.

Toute décision dans le domaine de l'eau devra être compatible avec les orientations du SAGE. Il constitue un cadre de référence pour la gestion des eaux et des milieux aquatiques dans les projets d'aménagement de la Vallée de la Garonne (urbanisation, infrastructures, industrie, agriculture, loisirs).

Lorsque le SAGE Vallée de la Garonne sera approuvé, les documents d'urbanisme du territoire (SCoT, PLU(i), cartes communales) devront être compatibles avec le PAGD dans un délai de trois ans. Le règlement du SAGE sera opposable à toute personne publique ou privée pour l'exécution d'activités soumises à déclaration ou autorisation au titre de la loi sur l'eau.

2018

CONSULTATIONS ADMINISTRATIVES

ENQUÊTE PUBLIQUE

APPROBATION DU SAGE PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

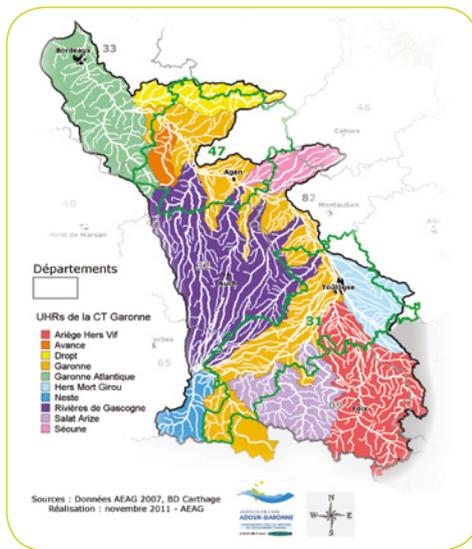
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

2019

EN BREF...

# ÉTUDE DE GOUVERNANCE GLOBALE DE LA GARONNE

Parallèlement à l'élaboration du SAGE Vallée de la Garonne, les six collectivités membres du Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne — le SMEAG (Départements de la Haute-Garonne, du Tarn-et-Garonne, du Lot-et-Garonne, de la Gironde, et Régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine), mènent une réflexion sur **la gouvernance du grand cycle de l'eau (cycle naturel) à l'échelle du bassin Garonne-Ariège-rivières de Gascogne**.



Cette réflexion doit permettre de co-construire une gouvernance globale de la Garonne en complémentarité avec les maîtrises d'ouvrage locales existantes ou futures. Elle a pour objectif de répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les principaux enjeux de la gestion du grand cycle de l'eau sur le bassin de la Garonne et quelles sont les échelles d'intervention les plus pertinentes pour les prendre en charge ?
- Quel serait le scénario de gouvernance globale le plus pertinent au regard de ces enjeux ainsi que les attentes et les possibilités des acteurs locaux ?
- Quels seraient les liens entre la ou les structures de gouvernance globale et les maîtrises d'ouvrage locales ?

En cours de l'élaboration, **la phase 1 de l'étude (juillet-octobre 2017)**, vise à établir un état des lieux des compétences exercées sur le territoire et à diagnostiquer la capacité des territoires à répondre aux enjeux du grand cycle de l'eau dans le cadre de leur organisation actuelle. **La phase 2 (janvier-avril 2018)** consistera à proposer et comparer des scénarios définissant une gouvernance globale de ces compétences sur le territoire d'étude et son articulation avec les structures de gestion locales.

## PUBLICATIONS DU SAGE VALLÉE DE LA GARONNE

Pour retrouver différents documents associés à la démarche d'élaboration du SAGE : état des lieux (état initial, diagnostic et tendances), inventaire des zones humides...

RENDEZ-VOUS SUR  
[www.sage-garonne.fr](http://www.sage-garonne.fr)



## CONTACTS

### Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne (SMEAG)

61 rue Pierre Cazeneuve, 31200 Toulouse  
Tél : 05 62 72 76 00 - Fax : 05 62 72 27 84  
contact@sage-garonne.fr

### M. Thierry SUAUD

Président de la CLE  
Conseiller régional Midi-Pyrénées  
Maire de Portet-sur-Garonne (31)

### M. Hervé GILLÉ

Vice-président de la CLE  
Président du SMEAG  
Conseiller général du canton de Podensac (33)

Directeurs de la publication : Thierry Suaud et Hervé Gillé  
Rédacteur en chef : Vincent Cadoret  
Comité de rédaction : Equipe d'animation et groupe communication du SAGE  
Conception et exécution : Neorama  
Crédits photo : copyright Didier Taillefer/SMEAG  
Impression : Imprimerie Messages, 10 000 exemplaires  
Imprimés sur du papier recyclé  
Novembre 2017

Avec l'accompagnement technique et financier de :

